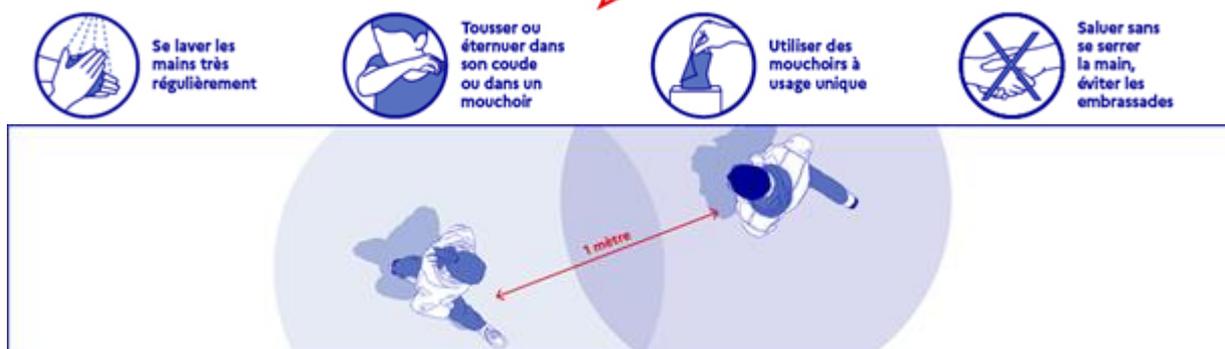


Coronavirus Covid19
Recommandations de reprise d'activité

TRANSPORTS DES USAGERS

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



NB : Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

- **Préparer les véhicules :**
 - ✓ Aérer et nettoyer les véhicules qui n'ont pas roulé depuis longtemps y compris les postes de conduite.
 - ✓ Vérifier et nettoyer si besoin les conduites d'air.
- **Equiper les véhicules :**
 - ✓ Equiper le poste de conduite en gel hydroalcoolique et en lingettes désinfectantes/sacs poubelles. A défaut de lingettes : produit en spray + papier absorbant à usage unique.
 - ✓ Prévoir en quantité suffisante le matériel, les produits d'entretien des surfaces et les équipements de protection individuelle correspondants (ex : lunettes, masques).
 - ✓ Mettre des masques chirurgicaux à disposition des conducteurs, à défaut des masques grand public catégorie 1 selon les spécifications techniques de l'AFNOR.
- **Aménager les véhicules**
 - ✓ Installer des écrans en plexiglass sur tous les postes de conduite notamment sur les Véhicules Légers et les minibus.
 - ✓ Estimer la capacité de passagers transportables en respectant les 1 mètre de distance
 - ✓ Condamner et délimiter les assises dans les bus et minibus (un siège sur 2).
 - ✓ Dans les bus, si pas de plexiglass, matérialiser avec du rubalise un espace derrière le poste de conduite (par exemple : supprimer les 2 premières rangées de sièges)
 - ✓ Pour les véhicules équipés de plusieurs portes, condamner la porte avant aux usagers
- **Informers les agents**
 - ✓ Informer les agents, dès que possible, des conditions de la reprise et des mesures de prévention mises en place.



Coronavirus Covid19

Recommandations de reprise d'activité

- **Informers les usagers**
 - ✓ Informer le public des mesures sanitaires mises en place : affichage, site internet mairie, presse...
 - ✓ Port du masque obligatoire.
 - ✓ Afficher les consignes à chaque arrêt de bus et à chaque entrée du bus et notamment le port du masque obligatoire dans les transports en commun.

MISE EN OEUVRE

- **RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES**
 - ✓ Pas de vente de titres de transport par le conducteur.
 - ✓ Faire respecter la limitation de passager (défini au préalable).
 - ✓ En cas d'incivisme des usagers, ne pas intervenir directement afin d'éviter tous contacts, appeler les secours (n° d'urgence ou service interne dédié).
 - ✓ Pour les minibus et les transports en VL privilégier l'inscription préalable des usagers par téléphone et la planification des déplacements. En limitant le nombre de places disponibles.
 - ✓ Pour les véhicules légers et minibus : ne pas prendre de passager à l'avant.
 - ✓ Le chauffeur s'arrêtera à tous les arrêts pour éviter aux usagers d'intervenir sur les boutons de demande d'arrêts.
 - ✓ Les portes seront ouvertes automatiquement à tous les arrêts pour éviter la manipulation des boutons d'ouverture.
 - ✓ Procéder au nettoyage intégral quotidien et à chaque changement de conducteur du poste de conduite : poignées et surfaces intérieures de portières, poignées du coffre, clés de contact, pommeau de vitesse, levier de frein à main, dispositif d'ouverture des vitres, manettes et boutons de commande, écrans tactiles, volant et toutes surfaces potentiellement touchées par l'utilisateur.
 - ✓ Dans les véhicules légers et les minibus procéder à un nettoyage des zones de contacts importants après chaque passage d'utilisateur.
 - ✓ Privilégier l'utilisation de véhicules dont les sièges sont faciles d'entretien (cuir, plastique, skaï). Pour les assises en tissus, elles pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA (High Efficiency Particulate Air). Ce filtre retient les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur.
 - ✓ Si la phase de nettoyage nécessite l'intervention de 2 ou plusieurs agents, bien mettre en place les gestes barrières et veiller à garder une distance de plus de 1m.



Coronavirus Covid19 Recommandations de reprise d'activité

- **Pour les transports scolaires**
 - ✓ Procéder au nettoyage quotidien, à chaque changement de groupes transportés et à chaque changement de conducteur (tableau de bord, poignées, rampes).
 - ✓ Les accompagnateurs entrent et sortent du véhicule en dernier.

- **RECOMMANDATIONS COLLECTIVES**
 - ✓ Aérer plusieurs fois par jour, si le véhicule permet, toutes les 3 heures pendant 15 minutes en ouvrant les portes et les vitres.
 - ✓ Couper la ventilation et la climatisation du véhicule : supprimer le recyclage de l'air et bien vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération.

- **RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES**
 - ✓ Se laver les mains en arrivant et avant de quitter le travail.
 - ✓ Se laver les mains très régulièrement (eau et savon ou gel hydroalcoolique).
 - ✓ Ne pas porter les mains au visage.
 - ✓ Porter des masques chirurgicaux, à défaut des masques grand public catégorie 1 selon les spécifications techniques de l'AFNOR.

Que faire si un agent présente des symptômes du COVID?

En cas de symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Si le cas covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Prévenir le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en cas de covid 19 avéré.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.





Coronavirus Covid19
Recommandations de reprise d'activité

N° PRA001
XX/XX/2020